

Licenciement économique et transfert de compétences

Par su94, le 08/04/2020 à 01:57

Bonjour, je me permets de vous contacter car je suis licenciée pour motif économique. La société qui m'emploie rencontrant de grosses difficultés financières se voit dans l'obligation de supprimer mon poste car elle ne peut plus assumer mon salaire. Ma collègue qui s'occupe de la partie comptable va donc reprendre la totalité mon travail (partie gestion administrative et gestion du personnel) en plus du sien. Ma question est : suis-je dans l'obligation de faire ce transfert de compétences et de lui expliquer mon travail ? Merci d'avance pour votre réponse. Cdt.

Par **Schtrouby**, le **08/04/2020** à **19:15**

Bonjour Su!

J'ai été dans votre situation il y a 10 ans. Une de mes collègues a repris mon poste d'Employée Commerciale suite à la suppression de son propre poste au contrôle de gestion. Un nouveau contrat d'Assistante Commerciale lui a été proposé. J'ai donc été licenciée au motif économique.

Le DRH m'a imposé de la former. Ce que j'ai fait. Peut être pourriez vous vous mettre en contact avec l'inspecteur du Travail ?

Cdt

Par chambeta, le 26/03/2021 à 10:01

Bonjour Su

je suis dans le meme cas que vous.

est-ce que vous avez eu une réponse ?

dans mon cas je souhaiterai négocier mon "transfert de compétences", si bien sur c'est possible.

Le transfert d'informations professionnelles fait n pas ce que vous pourriez négocier	ormalement partie de la fonction et je ne vois
Par su94 , le 08/04/2021 à 13:24	
Bonjour	
l'inspection m'a effectivment confirmé que j'étais m'en a fait la demande.	dans l'obligation de le faire si mon employeur
Cdt	

Par **P.M.**, le **26/03/2021** à **12:07**

Bonjour,